



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

artisans et commerçants

Question écrite n° 24972

Texte de la question

M. Jacques Pélissard appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat sur la nécessité d'améliorer le statut du conjoint d'artisan participant à la vie de l'entreprise. Dans la réponse du Gouvernement publiée au Journal officiel du 4 janvier 1999 à sa question écrite n° 18784 portant sur le même thème, il est précisé que « les objectifs fixés à cette loi (loi du 10 juillet 1982 relative au conjoint d'artisan et de commerçant travaillant dans l'entreprise familiale) n'ont pas été atteints malgré quelques améliorations récemment adoptées ». Il est en outre rappelé dans ladite réponse que « l'évolution favorable de la situation des conjoints constitue, en effet, un des objectifs prioritaires du secrétariat d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat ». Ainsi, compte tenu du caractère prioritaire de cette question, il souhaite savoir d'une part les intentions concrètes du Gouvernement afin d'améliorer sur le plan juridique le statut du conjoint d'artisan et, d'autre part, l'état d'avancement des réflexions en cours sur ce sujet.

Texte de la réponse

La situation des conjoints d'artisans n'a pas évolué depuis la réponse publiée au Journal officiel du 4 janvier 1999. Ce dossier est toujours en cours d'instruction par le secrétariat d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Pélissard](#)

Circonscription : Jura (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24972

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : PME, commerce et artisanat

Ministère attributaire : PME, commerce et artisanat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 1999, page 730

Réponse publiée le : 19 avril 1999, page 2401